

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature de la
Présidente de Nantes Université au
Directeur du Département
Mathématiques de l'UFR Sciences et
Techniques**

DAJ-2023.10.05.103

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Monsieur Frédéric HERAU**, Professeur des universités, Directeur du Département Mathématiques de la Faculté des Sciences et des Techniques, pour la signature des documents financiers, relevant des activités du Département (SO 913EM100), en termes de constatation des droits et obligations ; liquidation des recettes et émission des ordres de recouvrer ; bons de commande, engagements, liquidation et ordonnancement des dépenses, dans la limite de 3 000 € HT et dans le respect de la procédure adaptée des marchés publics,

ARTICLE 2 : Sous la responsabilité du Directeur de Département, **Monsieur Nicolas DEPAUW**, Maître de Conférences, Directeur Adjoint du département, reçoit en outre délégation pour les mêmes actes en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de Département.

ARTICLE 3 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions des délégataires au titre desquelles la présente délégation est accordée.

ARTICLE 4 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte trimestriel à Madame le Doyen de la Faculté des Sciences et des Techniques et à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans la composante et le département en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

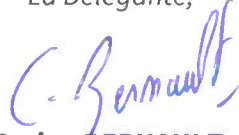
Fait à Nantes, le 12 Octobre 2023

Vu et pris connaissance

Le 20/10/2023

Les Délégués,

La Déléguée,


Carine BERNAUT,
Présidente de Nantes Université

Frédéric HERAU

Directeur du Département Mathématiques de la Faculté des
Sciences et des Techniques



Nicolas DEPAUW

Directeur Adjoint du Département Mathématiques de la
Faculté des Sciences et des Techniques



Notifié à la Rectrice le : 13/10/2023

Affiché le : 20/10/2023